

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

**Extrait des minutes du procès-verbal de l'assemblée
d'ajournement de l'assemblée régulière du 22 novembre 2006
du Conseil de la Municipalité régionale de comté de
Matawinie tenue le treizième jour de décembre deux mille
six à Rawdon**

SONT PRÉSENTS

- M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare;
MMES Louise Major, préfète-suppléante, mairesse de Rawdon;
Lyne Marcil, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;
Murielle Richard, conseillère de comté, mairesse de Saint-Zénon;
Céline Tremblay, conseillère de comté, mairesse de Saint-Damien;
MM. Julien Alarie, conseiller de comté, maire de Notre-Dame-de-la-Merci;
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix.
Gilles Arbour, conseiller de comté, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare;
Jean-Pierre Bellerose, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints;
Richard Bénard, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Jocelyn Breault, conseiller de comté, maire de la Paroisse de Saint-Côme;
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha;
Gilles Fréchette, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois;
Ric Garland, conseiller de comté, maire de Entrelacs;
Yves Lafortune, conseiller de comté, maire de Chertsey;
Louis-Yves Lebeau, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gaétan Morin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENT

- M. Yves Gaillardetz, secrétaire-trésorier et directeur général;
MME Claudine Mireault, secrétaire de direction.

RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE : SUIVI DU DOSSIER

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté le Règlement de contrôle intérimaire numéro 99-2003-1 lors du conseil du 12 mai 2004, et que celui-ci est en vigueur depuis le 11 août 2004 ;

Considérant les demandes de modifications faites par les municipalités de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

Considérant les problèmes rencontrés par les municipalités dans le cadre de la délivrance d'une attestation de conformité lors d'une demande d'un nouveau certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ;

Considérant les recommandations formulées par le comité consultatif agricole (CCA) sur le présent projet de règlement (dossier argumentaire) ;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la session du 12 juillet 2006 par monsieur le conseiller de comté Jocelyn Breault ;

Considérant que, suite à un avis de la ministre des Affaires municipales et des Régions, les demandes de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha relatives à l'agrandissement de son périmètre urbain ont été retirées du présent projet de règlement ;

Par ces motifs,

CM-257-2006

il est proposé par madame la conseillère de comté Lyne Marcil, appuyé par madame la conseillère de comté Murielle Richard et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, d'une part, adopte les modifications du projet de règlement portant numéro 99-2003-4 et, d'autre part, soumet à la ministre des Affaires municipales et des Régions le règlement 99-2003-4 modifié pour approbation.

Louise Mireault
Directrice générale par intérim

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉ À RAWDON CE ONZIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE SEPT